

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

**N°DCM-2026-019**

**OBJET :**

**INSTITUTIONS ET VIE  
POLITIQUE**

**Détermination du nombre  
d'Adjoints au maire**

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 16 mars 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREULT - Mme ROBIN -  
M. MORIN - Mme BAS-DEFARGES - M. LEDUC - Mme MERLIN -  
M. MARTINON - Mme SOUPE - M. JACQUARD - Mme PAGET  
M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO  
- Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE -  
M. TASPINAR - M. DUPUPET - Mme PERNIN - M. PESCARMONA -  
Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA -  
Mme CHEVALIER.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 29

Membres votants : 29

**Absent ayant donné un pouvoir :** néant.

**Absent :** néant.

Madame Margaux PERNIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la Commune peut disposer au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit pour Châtillon-sur-Chalaronne : 29 conseillers X 30 % = 8,7 adjoints au maire, ramené au chiffre inférieur soit : 8 adjoints au maire ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste des adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe parmi les membres du conseil municipal. L'élection a lieu au maximum sur trois tours de scrutin dont deux à la majorité absolue et le dernier à la majorité relative.

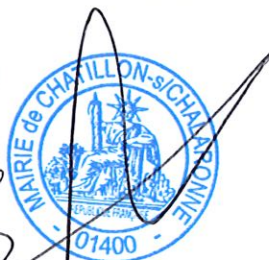
Afin d'assurer une bonne organisation du fonctionnement de la collectivité, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints de Châtillon-sur-Chalaronne à 8 ;

**Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix pour) :**

**FIXE** le nombre d'adjoints au maire à 8 personnes.

Ainsi délibéré le 20 mars 2026

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance  
Margaux PERNIN

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : **27 MARS 2026**

Et dépôt en Préfecture

Le : **27 MARS 2026**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.